

PARTI FEDERALISTE

ELECTIONS EUROPEENNES 2004

DOSSIER DE PRESSE



Les têtes de liste du Parti fédéraliste

Le Parti fédéraliste sera présent dans les huit circonscriptions électorales prévues pour les élections européennes. Les têtes de listes sont les suivantes :

Circonscription Est : Jean-Philippe ALLENBACH
Circonscription Ile-de-France : Christian CHAVRIER
Circonscription Nord-Ouest : Yves GERNIGON
Circonscription Ouest : Michel LE TALLEC
Circonscription Sud-Ouest : Ahmed MANSOURI
Circonscription Centre : Nicolas MORGILLO
Circonscription Sud-Est : Philippe SANMARTIN
Circonscription Outre-mer : Lionel GUINAULT

La campagne officielle

Retrouvez les Fédéralistes dans les médias. Vous pouvez prendre connaissance de nos propositions sur les chaînes et radios du service public.

Le mardi 1er juin

- 20h30 sur France 2 : après le journal
- 22h45 sur France 3 : avant bulletin météo et "Soir3"
- 18h45 sur France 5
- 14h sur France Inter : avant le bulletin d'infos.

Le mercredi 9 juin

- à 6h45 sur France 5 : Après les "Amphis de France5"
- à 8h30 sur France 2 : Après "Télématin"
- à 17h45 sur France 3 : Avant "Questions pour un champion"
- à 20h15 sur France Inter : Après le journal de France Inter.

Le jeudi 10 juin

- 20h30 sur France 2 : après le journal
- 22h45 sur France 3 : avant bulletin météo et "Soir3"
- 18h45 sur France 5
- 14h sur France Inter : avant le bulletin d'infos.

Les propositions du Parti fédéraliste

Les principales propositions du Parti fédéraliste :

Une fiscalité unique et un budget plus important

pour combattre les délocalisations et créer des emplois.

Une police fédérale européenne

pour lutter efficacement contre le terrorisme.

Des corps européens de protection civile (pompiers, garde-côte...)

pour lutter contre les catastrophes naturelles et protéger l'environnement.

Une défense commune

pour réduire les coûts d'armement et intervenir plus efficacement

Une politique étrangère commune

pour parler d'une seule voix face aux USA de Georges Bush

Sur les questions institutionnelles

Une Europe en mouvement

Création d'un noyau dur, constitué des pays fondateurs (Allemagne, Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas). Il serait ouvert à tous les autres pays membres.

Les compétences dévolues à cette instance seront les relations extérieures et la défense. C'est une nécessité pour rendre tout son dynamisme à l'idée européenne qu'une Union à 25, immobile et impuissante risque de paralyser.

La Constitution

Oui à l'adoption de la Constitution par référendum sous réserve de modification de la clause de révision. Pour l'instant celle-ci, par le principe de double majorité (le Conseil et les Etats) rend la révision du texte quasi impossible. Accordons également un mandat constituant au Parlement européen pour transformer ce qui n'est qu'un traité de plus, en loi fondamentale.

L'élargissement

Toute nouvelle adhésion doit faire l'objet d'un référendum organisé dans tous les pays de l'Union. Nous préconisons les trois cercles concentriques, le noyau dur, l'Union européenne et des partenariats privilégiés.

Une campagne électorale placée sous le signe d'Internet.

jevotautrement.com

Nous proposons aux électeurs une modalité de vote originale. Chaque électeur pourra, à partir de notre site Internet "<http://www.jevotautrement.com>", imprimer lui-même son propre bulletin de vote.

Celui-ci au format "PDF" respectera les normes précisées dans le code électoral. Il s'agira ensuite pour l'électeur de glisser le bulletin imprimé par ses soins dans l'enveloppe puis de déposer le tout dans l'urne.

Ce recours à l'édition électronique nous évitera de faire imprimer les 66 millions de bulletins de vote et les 33 millions de professions de foi nécessaires à l'ensemble du territoire national et dont on sait qu'à peine 2 % serviront réellement.

Le Parti fédéraliste se présente ainsi comme un vrai champion de l'écologie et de l'économie des ressources publiques. Dans la mesure où un seul bulletin de vote imprimé par voix exprimée sera nécessaire.

Le Parti fédéraliste

Le Parti fédéraliste est un parti politique rassemblant des citoyens qui veulent promouvoir :

- une réelle décentralisation,
- un projet européen ambitieux,
- une nouvelle vision de la communauté nationale française,
- une participation accrue des citoyens aux décisions politiques.

C'est un mouvement qui s'inscrit clairement dans un schéma électoral. Il est formé de femmes et d'hommes d'horizons divers qui consacrent une partie de leur temps à l'action politique.

Pourquoi ?

- Parce que l'Etat jacobin ne donne pas la parole à ses territoires et n'est plus à même de garantir une justice sociale entre tous les Français.

- Parce que l'Etat centraliste a fait la preuve de son incapacité à responsabiliser ses citoyens et à se réformer pour répondre aux défis que nous lance la mondialisation.

- Parce que le modèle unitaire français s'oppose à la reconnaissance et à l'expression des différentes identités nationales.

- Parce que le système politique représentatif est incapable de répondre correctement au besoin de participation des Français.

Mais pourquoi un nouveau parti ?

Parce que la France et l'Etat ne seraient pas ce qu'ils sont si les partis nationaux traditionnels, n'oubliaient pas que la France ne se résume pas à "Paris" mais que sa richesse réside d'abord dans la diversité humaine et le dynamisme économique de ses régions.

Les Fédéralistes proposent donc une formation politique alternative capable de répondre efficacement aux nouvelles questions qui sont posées à notre société.

La contribution du Parti fédéraliste au débat public

Le positionnement du Parti fédéraliste ne se situe pas sur le clivage droite-gauche. Il n'est cependant pas question de nier ce clivage. L'analyse marxiste du capital et du travail reste toujours une réalité. Mais aujourd'hui, la mondialisation a spatialisé la politique en créant un deuxième axe souverainiste-fédéraliste.

Nous nous positionnons sur cet axe et nous nous opposons aux souverainistes de droite (Pasqua, de Villiers, Front national) comme d'extrême gauche.

Nous ne prétendons pas non plus représenter l'intérêt général, mais nous participons à sa définition en présentant des contributions sur des points bien précis.

Notre projet politique est directement lié à trois points clé du modèle institutionnel français :

1 - la souveraineté, le pouvoir et l'administration,

(Décentralisation, aménagement du territoire, expérimentation, redéfinition du rôle de l'Etat, construction européenne...)

2 - la formation de la communauté nationale et la reconnaissance des identités,

(Immigration, laïcité, école, culture...)

3 - la participation des citoyens.

(Démocratie participative : référendum d'initiative locale, concertation, droit de pétition...)

Nous développons sur ces thèmes de nombreuses propositions institutionnelles, économiques et sociales : pouvoir normatif des régions, extension de leurs compétences, réforme de la fiscalité locale, capital pour la formation tout au long de la vie, revenu minimum d'existence pour tous citoyen...

1 - La souveraineté, le pouvoir et l'administration.

C'est clair, la souveraineté pour nous doit être partagée. Aujourd'hui, une souveraineté unique est incapable de mener à bien des politiques efficaces, reflet des aspirations des Français mais aussi des Européens.

La souveraineté doit donc être triple :

- Un pouvoir européen pour les compétences comme la défense ou la diplomatie,
- Un pouvoir français pour les compétences comme la justice ou la police,
- Un pouvoir régional pour les compétences de proximité comme la santé ou l'éducation.

2 - la formation de la communauté nationale et la reconnaissance des identités.

L'intégration par assimilation a fait son temps. Si la notion de peuple français n'est pas discutable, la France doit reconnaître ses identités régionales. Elle doit aussi laisser une place à l'expression des cultures extra-européennes.

Mais en ce qui concerne les derniers arrivants, il est urgent d'exiger le respect des valeurs universelles qui sont à la fois les nôtres et celles de l'Union européenne : liberté, égalité, démocratie, liberté de conscience...

Dans un même temps, il est nécessaire de redonner un sens à l'immigration :

- En faisant correspondre les arrivées aux besoins réels,
- En exigeant le partage d'un destin commun et non pas uniquement d'un bien-être économique

3 - la participation des citoyens.

Pour intéresser les Français à la vie du pays, il est utile de réformer, en le simplifiant, notre mécanisme de transmission de la volonté populaire et nationale. Cela ne peut se faire qu'en rapprochant les citoyens des décisions qui concernent l'ensemble de la collectivité.

En plus de la désignation des représentants politiques (Président de la république, députés, conseillers généraux...), de vrais outils de décision et d'évaluation doivent être mis en place : référendum, pétition, concertation...

Le Parti fédéraliste et les collectivités territoriales.

Avec ses convictions, le Parti fédéraliste est naturellement proche des élus locaux.

Nous sommes à leur écoute pour mieux cerner leurs problèmes. En particulier ceux qui sont liés aux nouvelles lois de décentralisation. Les perspectives ouvertes en effet, ne sont pas toujours très claires : fiscalité locale, nouvelles compétences, droit à l'expérimentation...

Nous pouvons répondre à leurs questions dans la limite de nos compétences. Nous pouvons également mobiliser de bons connaisseurs des problèmes locaux, capables d'apporter conseils et propositions.

Bref historique

1995 : Jean-Philippe Allenbach et un noyau de militants du REF (Rassemblement pour l'Europe Fédérale) créent le Parti fédéraliste.

1997 : Rédaction et publication du livre-programme "Nous, on propose !" qui liste les propositions très concrètes de la nouvelle formation politique.

1998 : Elections régionales, 12 listes présentées - Scores de 1,5 à 4,7%. Les bons résultats sont constatés dans les régions frontalières.

1999 : Elections européennes. Malgré la caution versée permettant de participer, le Parti fédéraliste n'obtient que 0,002% du temps d'antenne réservé aux candidats. Première procédure contre le C.S.A et la Télévision française pour ouvrir davantage la vie politique aux citoyens.

2001 : Jean-Philippe Allenbach est candidat aux élections municipales de mars à Besançon – Score : 4,9 % au final d'une campagne menée sur le thème de la proximité et de l'écoute des citoyens.

2002 : Election présidentielle : Jean-Philippe Allenbach est désigné candidat du Parti fédéraliste, mais n'obtient pas les 500 signatures. Appel entre les 2 tours à voter contre le candidat d'extrême droite.

2002 : Elections législatives – le Parti fédéraliste présente 93 candidats. L'attrait des électeurs pour la reconnaissance des spécificités locales se confirme.

2003 : Septembre - Dépôt de plainte du Parti fédéraliste devant la Cour européenne des Droits de l'Homme contre l'Etat. Il s'agit de changer le mode d'attribution des aides aux partis politiques. Le système actuel pénalise les petites formations et ne permet pas le renouveau d'une vie politique en crise.

Depuis sa création, le Parti fédéraliste a été de toutes les élections (à l'exception de la Présidentielle de 2002). Il témoigne ainsi d'une ferme volonté de délivrer son message et de sensibiliser les électeurs à ses propositions.

Il a également démontré sa détermination à émerger et à exister durablement sur l'échiquier politique français. Même si depuis sa création, son financement est assuré uniquement par les cotisations et les dons des militants.

Des formes d'action variées.

Hors période électorale, le Parti fédéraliste a une activité continue et diversifiée.

Une action avec les associations : le référendum à Besançon concernant la nouvelle gare TGV.

Le Parti fédéraliste mène des actions visant à impliquer davantage les citoyens dans les décisions concernant la construction d'équipement de proximité ou la vie quotidienne.

En concertation avec les associations, la fédération de Franche-Comté, a organisé un référendum sur l'opportunité de la construction d'une seconde gare TGV.

Le résultat à été cinglant pour l'équipe municipale en place, 70 % des Bisontins ont refusé son projet de seconde gare. Le taux de participation était élevé, preuve de l'intérêt des Français pour la vie de leur cité. Malgré cette action et les promesses tenues, rien pour l'instant n'a bougé.

Une action en légalité : plainte contre la France devant la CEDH.

Nous nous battons aussi sur le terrain juridique.

Le Parti fédéraliste a déposé une plainte devant la Cour européenne des Droits de l'Homme (CEDH) contre la France, qu'il accuse de violer la Convention européenne des droits de l'homme en interdisant le financement privé des partis politiques et n'octroyant de financement public aux formations qu'une fois tous les cinq ans.

Le coût prohibitif d'une campagne électorale, conjugué à la législation en vigueur, empêche les Fédéralistes de participer pleinement aux prochaines élections : régionales de mars 2004, européennes de juin 2004 et législatives de juin 2007.

Pour le parti fédéraliste et son président, la loi française se trouve en infraction avec la Convention européenne des Droits de l'Homme qui impose à ses signataires d'assurer "la libre expression de l'opinion du peuple sur le choix du corps législatif" et de respecter "la liberté d'opinion et la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées".

Nous proposons d'étaler le financement public sur l'ensemble des élections et non plus qu'une fois tous les 5 ans à l'occasion des législatives.



Siège

15, place du 8 Septembre – 25000 BESANÇON

Tél/Fax. 03 81 81 92 67

e-mail : contact@parti-federaliste.fr

Site Internet : www.parti-federaliste.fr

Secrétariat général

60, rue Chapon - 75003 PARIS

Tél. 06 13 21 76 90

e-mail : y.gernigon@parti-federaliste.fr